

**Guy BRUNET**

56, rue des Grands Champs

86000 POITIERS

06 79 17 61 81

brunet-dden.fed@wanadoo.fr

*DDEN dans des écoles de Poitiers*

*Membre du CA de l'Union de la Vienne*

*Candidat au Conseil Fédéral*

Poitiers le 11 octobre 2021

**Aux responsables d'Unions**

**Aux Conseillers Fédéraux.**

**Aux Présidents et Membres d'honneur.**

Par courrier recommandé du Conseil Fédéral en date du 5 octobre 2021 (pièce jointe), je suis informé que lors de sa séance du 8 septembre 2021 ma candidature qui aurait dû être présentée et soumise au vote des participants au congrès d'Obernai, a été invalidée au motif de mon appartenance à une des huit Unions ayant questionné le Conseil Fédéral. Mon Union et d'autres n'auraient pas respecté les statuts et règlement intérieur de la Fédération. **Un tel motif n'est pas recevable.**

Pour rappel, ces huit Unions demandent tout simplement le respect des statuts et un fonctionnement de la Fédération qui ne soit pas que vertical, mais qui réponde à des échanges entre les Unions comme cela était pratiqué jusqu'à récemment.

Un argumentaire vous sera fourni par lesdites unions, revenons-en au respect des statuts et du règlement intérieur concernant les articles relatifs au dépôt des candidatures.

**Comprenez mon étonnement !...**

Ma candidature respectait les obligations prescrites par les articles suivants :

**STATUTS**

ARTICLE 4

*La qualité de membre de la Fédération se perd :*

- Pour les **membres à titre individuel** :

- **par la démission,**
- **par perte du titre** de Délégué Départemental de l'Education Nationale ;
- **par la radiation prononcée par le Conseil fédéral pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, sauf recours au congrès national, le membre intéressé étant préalablement appelé à fournir ses explications.**

ARTICLE 5

*La Fédération Nationale est administrée par un CONSEIL FEDERAL composé de 27 **membres élus pour trois ans au scrutin secret lors du congrès national** et renouvelables par tiers chaque année...*

ARTICLE 9

*..... Les représentants de la Fédération doivent **jouer du plein exercice de leurs, droits civils.***

**Au regard des statuts ma candidature est tout à fait recevable :**

- art.4 : Je n'ai pas démissionné, je suis toujours DDEN, ma cotisation est payée et je n'ai pas commis de faute grave,
- art.5 : le conseil fédéral est composé de **membres adhérents**, pas de représentants d'unions.
- art.9 : je jouis de mes droits civiques et civils.

Maintenant venons-en au règlement intérieur.

**REGLEMENT INTERIEUR**

ARTICLE 9

*La liste des candidats au Conseil fédéral sera :*

- pour les nouveaux candidats, accompagnée de leur texte de motivation (1500 caractères maximum) et d'une note de leur Union départementale précisant l'activité du candidat en son sein.

ARTICLE 12

*Pour être candidat au conseil fédéral, il faut :*

**Nouveau candidat:** Etre présenté par son Union Départementale, joindre les documents indiqués à l'Art 9, indiquer ses responsabilités au sein de son Union ainsi que les services rendus à l'enseignement laïque public.....

De même que pour les statuts, ma candidature est dans le respect du règlement intérieur, conformément aux art.9 et 12.

Comment peut-on parler de non-respect des statuts et règlement intérieur alors qu'au seul regard de ceux-ci ma candidature est parfaitement recevable, **il est clairement spécifié qu'il s'agit de membres et non d'Unions**, les candidatures sont des actes individuels, de DDEN adhérents, simplement validées par leur Union.

Nous assistons bien là, à **un abus d'interprétation du Conseil Fédéral** qui lit à sa façon les textes, évitant ainsi tout pluralisme.

Je suis DDEN :

- adhérent de la fédération depuis 1989,
- membre du CA de l'Union de la Vienne depuis 1991,
- président de ce CA de 2001 à 2016,
- conseiller fédéral de 2007 à 2019 où j'ai occupé différents postes au bureau avec toujours à l'esprit **la volonté de servir la Fédération dans le respect et le dialogue avec tous**, sans jamais mettre en avant intérêts ou ambitions personnels.

Autre preuve d'implication, mon engagement dans l'organisation des congrès et réunions toujours à la recherche des meilleures conditions d'accueil et financières ; ma plus belle satisfaction, en partenariat avec notre collègue Jean Paul Gras, étant l'organisation du 100<sup>ème</sup> congrès à la mairie de Paris.

**Alors après toutes ces années au service de la Fédération je serais devenu son détracteur, il faut en chercher manifestement la raison ailleurs et comme d'autres je l'ai appris à mes dépens.**

Le Président actuel de la Fédération n'admet pas les visions différentes des siennes et bénéficie d'une majorité acquise à sa cause et qu'il souhaite évidemment conserver. Dans de telles conditions, le dialogue et les échanges sont impossibles, ce qui est mortifère à terme.

Nous assistons à un fonctionnement unilatéral du haut vers le bas où les Unions, malgré leur autonomie juridique et administrative devraient devenir les exécutants inconditionnels de la Fédération. Je ne partage pas cette vision étriquée qui ressemble plus à un fonctionnement sectaire que fédéral.

Je suis profondément attaché au dialogue, aux échanges c'est à ce prix que l'on progresse pour un fonctionnement efficient de la Fédération où chacun peut y trouver sa place. Les Unions et ses adhérents ne doivent pas se sentir menacés par une exclusion prononcée au bon vouloir du Conseil Fédéral et de son Président alors qu'elles participent depuis de nombreuses années à l'existence de la Fédération.

Avec pertinence, sur les différents écrits qui nous parviennent de la Fédération nous pouvons y lire des expressions comme : « *médiateur, le vivre ensemble, s'inscrire dans un projet collectif, la vie en commun de tous les citoyens, la laïcité n'est pas qu'une liberté exclusivement individuelle, c'est aussi un principe juridique collectif, un fonctionnement démocratique* » toutes ces expressions j'en partage la teneur, mais y donnons-nous le même sens ?

Dans un fonctionnement démocratique les dirigeants se doivent d'être à l'écoute de ceux qui les ont élus.

A partir des statuts et du règlement intérieur, leurs actions doivent s'inscrire dans un processus de concertation et d'échange ; malheureusement, trop souvent, les questions posées par les unions et leurs adhérents restent sans réponse.

**Trop c'est trop !...**

Voilà ce que je tenais à vous dire de cette triste et lamentable situation. Dans de telles conditions, je m'interroge sur **la teneur démocratique du congrès** qui n'a pas eu lieu l'an passé et qui se déroulera avec une limitation drastique des congressistes.

**Je me fais une plus haute idée du fonctionnement et de la convivialité au sein de notre Fédération, que reste-t-il de ses valeurs laïques en interne ?**

Heureusement J'ai connu des jours meilleurs de créativité et de partage au sein de cette Fédération.

**L'avenir ? L'avenir ???**

Cordialement  
G. Brunet